

C.Q.P. RECAPE

Sous Contrat de Professionnalisation

Certificat reconnu par la branche professionnelle

Institut
Consulaire
de Formation
de la CCI
de Montpellier

LE PUBLIC VISE

Les jeunes de 16 à 26 ans ou sans niveau de qualification.

LES MODALITES PRATIQUES

Durée/Dates : à déterminer avec l'entreprise

Début de formation : à programmer

Lieu : Institut Consulaire de Formation
2300 Avenue des Moulins
Montpellier

VOS CONTACTS A L'ICF

Accueil Général - 04.67.10.25.73
info@icf-montpellier.com

Conseiller Professionnel :
Bettina BACHE THERON - 04.67.10.25.66
bbachetheron@icf-montpellier.com

LES OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Préparer au Certificat de Qualification Professionnelle RECAPE (Reconnaissance d'Aptitude à l'Emploi de l'Industrie Hôtelière) en formant les participants en entreprise et en centre de formation pour favoriser une insertion professionnelle et pour appréhender les compétences de bases dans trois fonctions types : cuisine, salle, café-brasserie.

A l'issue du CQP RECAPE, le diplômé peut :

- Intégrer une entreprise du secteur de l'hôtellerie dans le cadre d'un emploi durable,
- Entreprendre un contrat d'apprentissage dans le secteur de l'hôtellerie et préparer un diplôme.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Elles seront définies, avec le concours d'un conseiller professionnel ICF, par l'entreprise, en fonction du projet professionnel et des capacités de l'apprenant dans le cadre des compétences présentées ci-après.

Pour l'insertion professionnelle :

- ❖ Savoir se comporter selon le mode de vie de l'établissement :
 - Arriver à l'heure,
 - Etre présent régulièrement en entreprise et en centre de formation,
 - Prévenir l'entreprise et le centre de formation en cas de force majeure,
 - Exécuter le travail demandé sans surveillance,
 - Faire appel, en cas de difficulté, à un membre de l'équipe de travail.
- ❖ Observer les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise,
- ❖ Veiller à son hygiène corporelle et vestimentaire,
- ❖ Appliquer les règles de courtoisie et de savoir vivre en vigueur dans l'établissement,
- ❖ S'intégrer à une équipe de travail :
 - Tenir compte des contraintes collectives dans l'exercice de son travail,
 - Réagir positivement, sans agressivité, en cas de désaccord avec un membre de l'équipe.

V 21/11/2011